HDIM.NGO/366/07 02 October 2007 ORIGINAL: French

FAIR TRIALS INTERNATIONAL Le droit a un procès equitable appliqué aux étrangers

(Intervention orale – Priscillia de Corson)

Mesdames, Messieurs,

Merci de donner la parole aux ONG dans cet important debat. Je souhaiterais profiter de cette occasion pour mettre en lumiere les difficultes pratiques que rencontrent les individus confrontes a un proces penal dans un pays autre que leur pays d'origine. A l'heure ou des millions d'individus decident de vivre a l'etranger, ou simplement traversent des frontieres pour des raisons tant personnelles que professionelles, un nombre croissant de personnes ont a repondre d'accusations d'ordre penal dans un pays etranger.

Je represente ici FAIR TRIALS INTERNATIONAL, une ONG independante basee a Londres, qui aide de tels individus a obtenir un proces equitable, en travaillant etroitement avec leur avocat local, leur representant consulaire et les medias. En plus de ce travail au cas par cas, nous tentons d'ameliorer la situation de maniere plus generale en identifiant les violations les plus systematiques des droits de la defense, en les mettant en lumiere, en organisant des formations pour les avocats et en faisant pression sur les gouvernements pour qu'ils ratifient les normes internationales et adaptent leurs legislations.

Les droits "incontournables"

Afin de reduire l'isolement des prevenus dans un pays etranger et de garantir leur securite, il convient tout d'abord de leur permettre de se faire connaître aupres de leur consulat et de beneficier de l'aide consulaire. Ils doivent egalement pouvoir avertir leur famille ou employeur de leur situation.

Ne comprenant pas la langue du pays dans lequel ils se trouvent, et ne connaissant son systeme juridique, les prevenus etrangers doivent donc non seulement beneficier des memes droits que les prevenus nationaux mais encore recevoir une protection renforcee.

Ils doivent avoir acces a un avocat, et ce service doit etre gratuit si leur situation ne leur permet pas de remunerer un avocat. Il est essentiel d'informer les prevenus des charges retenues contre lui et de leurs droits des le stade de l'enquete prealable au proces; et il faut ensuite s'assurer qu'ils comprennent la procedure menee a leur encontre. Il faudrait idealement que chaque etat se dote d'une declaration de droits ecrite qui serait remise aux detenus des leur premiere audition, dans une langue qu'ils comprennent. Par la suite, il importe de mettre a la disposition des prevenus etrangers un interprete, et de leur fournir – gratuitement- une traduction de toutes les pieces de procedures. Dans de trop nombreux Etats des interpretes sont presents lors des proces mais ne travaillent qu'au benefice du juge et du procureur, laissant le prevenu dans l'ignorance du deroulement de l'audience. En outre, ils n'ont souvent aucune formation juridique.

Les difficultes specifiques aux cas trans-frontaliers

La recherche de preuves

La presence d'un etranger dans un proces penal complique extrement la procedure en integrant des elements d'extraneite, une partie des faits ayant pu prendre place hors du territoire national. Dans de telles circonstances, la recherche de preuves et l'audition de temoins peut s'averer extremement difficile et couteuse. Elle est toutefois essentielle et un proces ne saurait etre qualifie d'equitable s'il prive le prevenu d'une instruction reelle et efficace.

A ce titre certaines procedures dites rapides (fast track proceedings) sont extremement dangereuses car elles privent materiellement le prevenu et tous les acteurs du proces penal de la possibilité de rechercher des preuves. Il s'avere en outre que les personnes les plus susceptibles de consentir a de telles procedures expeditives sont celles qui sont les plus vulnerables (souvent celles qui n'ont pas pu prendre conseil aupres d'un avocat). Un exemple frappant – que je n'aurai pas le temps de developer malheureusement- est celui des chauffeurs routiers. Ceux-ci sont tres frequemment condamnes pour trafic de stupefiants ou autres marchandises illicites trouvees dans leur camion, et dont ils ignorent la plupart du temps l'existence. S'ils acceptent une procedure rapide – ce qu'ils font la plupart du temps – dans 90% des cas le reseau de traficants ne sera pas identifie et le chauffeur routier sera non seulement condamne, mais tenu pour seul responsable.

La presomption d'innocence bafouee: le refus d'accorder la liberte provisoire aux etrangers

Enfin, les prevenus etrangers ne beneficient pas comme ils le devraient de la presomption d'innocence. Ils se voient en effet quasiment systematiquement refuser la liberte provisoire. La phase d'instruction d'un proces peut etre longue et selon les circonstances, il est permis de maintenir un prevenu en detention provisoire extremement longtemps.

* *

*

Il reste donc beaucoup a faire en vue d'ameliorer le sort des prevenus etrangers et il appartient avant tout a chaque Etat de s'assurer qu'il garantisse un proces equitable non seulement a ses ressortissants, mais aussi aux etrangers. Il convient toutefois de saluer les importants efforts qui ont deja ete effectues en ce sens par de nombreux pays.

Et après avoir exhorte les Etats a agir, je souhaite terminer en rappelant que les ONG se doivent de participer a cet effort. FAIR TRIALS INTERNATIONAL a develope un reseau d'avocats de la defense et d'ONG qui s'efforcent de faciliter l'acces a la justice, et sera ravie d'y accueillir toute organisation interessee.